

# Conseil scientifique du CNRS

## Recommandation

### Interprétation de la loi numérique

Le Conseil scientifique se réjouit de l'adoption de la loi numérique, qui devrait permettre une réelle avancée en matière d'accès aux résultats de la recherche, à la fois pour la communauté scientifique et pour le public. Il recommande toutefois que les différentes instances chargées de préciser l'interprétation de certains dispositions de la loi soient attentives à :

- assurer son application rétroactive aux publications parues avant l'automne 2016,
- limiter l'application des délais d'embargo prévus par la loi à la "version éditeur" des articles,
- permettre la conservation des résultats intermédiaires d'opérations de fouille de textes et de données, et leur dépôt dans des archives accessibles à d'autres chercheur.se.s.

Il serait important que tout ou partie de ces dispositions se retrouvent dans les décrets d'application de la loi.

**Bruno Chaudret**

Président du Conseil  
scientifique

**Recommandation adoptée le 24 janvier 2017**

**Votants : 15 Pour, 0 Contre, 1 Abstention**